

# 1 INTRODUCTION

Le présent volume 10 de la mise à jour 1 de l'EES du milieu marin fournit des renseignements qui complètent ou mettent à jour l'EES déposée le 30 octobre 2014 par Oléoduc Énergie Est Itée (Énergie Est) auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ), en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et de l'article 43 du *Règlement de 2013 sur les pipelines terrestres*.

Le présent volume est axé sur des données de référence à jour et les évaluations sur les effets connexes à jour pour les poissons marins et leur habitat en ce qui concerne les composantes du projet qui ont été incluses dans l'EES (il n'y a aucun changement dans les activités de navigation maritime ou la composante côtière du projet de terminal maritime Canaport Énergie Est par rapport à l'EES).

## 1.1 Correspondance avec l'EES

Le tableau 1-1 fournit une correspondance entre les sections de l'EES et les mises à jour du présent volume.

**Tableau 1-1 Contenu du dépôt de l'EES avec le volume 10 de la mise à jour de l'EES**

<b>EES</b> <b>Volume, partie</b>	<b>Volume 10</b> <b>Mise à jour de l'EES du milieu marin</b>
<b>Volume 4, partie A et partie B</b>	s.o.
Section 10	Section 3 : Mises à jour de l'évaluation, poissons marins et leur habitat, fournies pour le terminal maritime Canaport Énergie Est.
Section 11	Les mises à jour sur la faune et son habitat seront fournies au cours du premier trimestre de 2015 pour le terminal maritime Canaport Énergie Est.
<b>Volume 4, partie C</b>	s.o.
Section 2.2 et section 3.2	Aucune mise à jour de l'évaluation pour les poissons marins et leur habitat.
Section 2.3 et section 3.3	Les mises à jour sur la faune et son habitat seront fournies au cours du premier trimestre de 2015 pour le terminal maritime Canaport Énergie Est.

